

Union particulière pour la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (Union de Nice)

Comité d'experts

Vingt-huitième session
Genève, 30 avril – 4 mai 2018

RAPPORT

adopté par le comité d'experts

INTRODUCTION

1. Le Comité d'experts de l'Union de Nice (ci-après dénommé "comité") a tenu sa vingt-huitième session à Genève du 30 avril au 4 mai 2018. Les membres suivants du comité étaient représentés à cette session : Algérie, Allemagne, Australie, Autriche, Bélarus, Chine, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine (36). Les États ci-après étaient représentés par des observateurs : Arabie saoudite, Inde et Thaïlande (3). Des représentants des organisations internationales intergouvernementales ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Office Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI) et Union européenne (UE). Des représentants des organisations non gouvernementales ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPPI), Association internationale pour les marques (INTA), Association japonaise des conseils en brevets (JPAA) et Institut de la propriété intellectuelle du Canada (IPIC). La liste des participants fait l'objet de l'annexe I du présent rapport.

2. La session a été ouverte par M. Francis Gurry, Directeur général de l'OMPI, qui a souhaité la bienvenue aux participants.

BUREAU

3. Le comité a élu à l'unanimité Mme Monique Choiniere (États-Unis d'Amérique), présidente, et Mme Chi Suan Kok (Singapour) et M. Sébastien Tinguely (Suisse), vice-présidents.

4. Mme Belkis Fava (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le comité a adopté à l'unanimité l'ordre du jour qui figure à l'annexe II du présent rapport.

DÉLIBÉRATIONS, CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

6. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du comité sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu'une réserve relative à une conclusion particulière du comité a été émise ou réitérée après l'adoption de cette conclusion.

DÉCISIONS DU COMITÉ

7. Conformément aux dispositions de l'article 3.7)a) et b) de l'Arrangement de Nice, les décisions du comité relatives à l'adoption des modifications¹ à apporter à la classification de Nice (ci-après dénommée "classification") sont prises à la majorité des quatre cinquièmes des pays de l'Union de Nice représentés et votants lors de la session. Les décisions relatives à l'adoption des autres changements sont prises à la majorité simple des pays de l'Union de Nice représentés et votants lors de la session.

ENTRÉE EN VIGUEUR DES DÉCISIONS DU COMITÉ

8. Conformément à l'article 7 du règlement intérieur, le comité est convenu que les changements à apporter à la classification, pour autant qu'ils n'entraînent pas une modification en vertu de l'article 3.7)b) de l'Arrangement de Nice, entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et seront incorporés dans une nouvelle version de la classification. Les modifications entreront en vigueur ultérieurement, à une date qui sera fixée par le comité.

9. Le comité a noté que le Bureau international établira et publiera en ligne la nouvelle version de la classification (NCL (11-2019)), en français et en anglais, fin 2018. La liste des produits et des services en format Excel, en français et en anglais, sera mise à disposition sur le forum électronique fin juin 2018.

10. Le comité a invité le Bureau international à corriger les fautes de frappe et les erreurs grammaticales manifestes qu'il pourrait trouver dans le texte de la classification et à harmoniser, dans la mesure du possible, l'utilisation de la ponctuation.

EXAMEN DES PROPOSITIONS REPORTÉES DE LA 27^E SESSION ET EN ATTENTE D'APPROBATION

11. Les délibérations ont eu lieu sur la base de [l'annexe 1](#) du projet [CE282](#), qui contenait un tableau récapitulatif des propositions de modification et autres changements à apporter à la

¹ L'article 3.7)b) de l'Arrangement de Nice prévoit que : "...Par modification, il faut entendre tout transfert de produits ou de services d'une classe à une autre, ou la création de toute nouvelle classe."

classification qui ont été reportées de la vingt-septième session du comité et étaient toujours en attente d'approbation.

12. Le comité a adopté un certain nombre de modifications et autres changements à apporter à la classification. Les décisions du comité figurent sur le forum électronique sous le projet [CE280](#).

EXAMEN DES PROPOSITIONS DE MODIFICATION ET AUTRES CHANGEMENTS À APPORTER À LA ONZIÈME ÉDITION DE LA CLASSIFICATION DE NICE, VERSION 2018, CONCERNANT :

a) DIVERSES PROPOSITIONS

13. Les délibérations ont eu lieu sur la base de [l'annexe 2](#) du projet [CE282](#), qui contenait un tableau récapitulatif des propositions de modification et autres changements à apporter à la version 2018 de la classification.

14. Le comité a adopté un nombre important de modifications et autres changements à apporter à la classification. Les décisions du comité figurent sur le forum électronique sous le projet [CE280](#).

15. Le comité a noté qu'une décision relative à des propositions portant sur des aliments et des boissons, plus particulièrement des aliments et boissons caractéristiques de certains pays ou régions mais pas nécessairement connus dans le monde entier, a été reportée jusqu'à ce que des lignes directrices plus détaillées soient élaborées et soumises au comité. Les délégations de la France, de l'Italie, du Royaume-Uni et de la Suisse se sont portées volontaires pour participer à ce projet.

16. Le comité a également noté que les propositions qui ne pourraient être examinées à la présente session faute de temps seraient répertoriées dans un document de travail distinct sur le forum électronique (annexe 1 du projet CE292) et examinées à la vingt-neuvième session.

b) LA RÉVISION DES INTITULÉS DES CLASSES

17. Les délibérations ont eu lieu sur la base de [l'annexe 3](#) du projet [CE282](#), qui contenait une proposition conjointe de modification de neuf intitulés de classes et de leurs notes explicatives soumise par les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Suisse, l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) et le Bureau international.

18. Le comité a approuvé la proposition après y avoir apporté de légères modifications. Les décisions du comité figurent sur le forum électronique sous le projet [CE280](#).

c) LES SERVICES DE RECHERCHE

19. Les délibérations ont eu lieu sur la base de [l'annexe 4](#) du projet [CE282](#), qui contenait une proposition relative au classement des services de recherche soumise par les États-Unis d'Amérique.

20. Le comité a adopté un certain nombre de modifications et autres changements à apporter à la classification. Les décisions du comité figurent sur le forum électronique sous le projet [CE280](#).

d) LES DISTRIBUTEURS

21. Les délibérations ont eu lieu sur la base de [l'annexe 5](#) du projet [CE282](#), qui contenait une proposition relative au classement des distributeurs soumise par les États-Unis d'Amérique.

22. Le comité a adopté un certain nombre de modifications et autres changements à apporter à la classification. Le comité est également convenu que ces changements, dans la mesure où ils entraînaient une modification en vertu de l'article 3.7)b) de l'Arrangement de Nice, entreraient en vigueur parallèlement à la prochaine (douzième) édition de la classification, à une date qui serait fixée par le comité. Les décisions du comité figurent sur le forum électronique sous le projet [CE280](#).

e) LES PRODUITS UTILISÉS À DES FINS MÉDICALES OU EN LABORATOIRE

23. Les délibérations ont eu lieu sur la base de [l'annexe 6](#) du projet [CE282](#), qui contenait une proposition relative au classement de certains appareils utilisés à des fins médicales ou en laboratoire soumise par les États-Unis d'Amérique.

24. La proposition n'a pas recueilli de consensus et a, par conséquent, été retirée par l'office l'ayant soumise.

EXAMEN D'UNE PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ D'EXPERTS

25. Les délibérations ont eu lieu sur la base de [l'annexe 7](#) du projet [CE282](#) relative à des modifications à apporter au règlement intérieur du Comité d'experts de l'Union de Nice.

26. Le comité a adopté les modifications apportées aux articles 4.3)ii), 5 et 8 de son règlement intérieur, telles qu'elles figurent à l'annexe III du présent rapport.

RAPPORT SUR LES SYSTÈMES INFORMATIQUES RELATIFS À LA CLASSIFICATION DE NICE

27. Les délibérations ont eu lieu sur la base des [exposés](#) présentés par le Bureau international en ce qui concerne l'état d'avancement d'un projet relatif à l'élaboration d'un système de gestion de la révision (RMS), soumis à la vingt-septième session du comité, ainsi qu'une description générale de la procédure de révision de la classification au moyen du RMS.

28. Le comité a noté que le RMS serait utilisé dans le cadre de la procédure de révision préparatoire de la publication de la classification de Nice (11-2021). Le comité a également noté que le RMS comporterait une interface utilisateur permettant aux offices de soumettre leurs propositions de modification de la classification, ainsi qu'une fonction de vote électronique préliminaire pour chaque proposition soumise. En ce qui concerne la fonction de vote électronique, les résultats seraient communiqués aux États membres par l'intermédiaire du RMS avant la session. Ces informations permettraient au Bureau international de regrouper certaines propositions qui pourraient être considérées comme acceptables, sans qu'il soit nécessaire de tenir des délibérations prolongées lors des sessions du comité. Une délégation s'est déclarée favorable à la notion de vote préliminaire et a demandé au Bureau international s'il serait également possible à ce stade de retirer les propositions n'ayant pas recueilli une large adhésion en s'appuyant sur les résultats du vote préliminaire.

PROCHAINE SESSION DU COMITÉ D'EXPERTS

29. Le comité a noté que sa vingt-neuvième session se tiendra à Genève, en avril ou en mai 2019.

CLÔTURE DE LA SESSION

30. Le président a prononcé la clôture de la session.

31. Le comité d'experts a adopté le présent rapport à l'unanimité par voie électronique, le 4 juin 2018.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I/ANNEX I

LISTE DES PARTICIPANTS/LIST OF PARTICIPANTS

I. ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des États)
(in the alphabetical order of the names in French)

ALGÉRIE/ALGERIA

Mohamed CHERGOU (M.), chef, Service de la coopération et des relations avec les institutions internationales, Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI), Ministère de l'industrie et des mines, Alger

Abdelhakim GUETTAR (M.), examinateur, Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI), Ministère de l'industrie et des mines, Alger

ALLEMAGNE/GERMANY

Eberhard PREISSINGER (Mr.), Senior Trade Mark Examiner, Head of Classification and Documentation, German Patent and Trade Mark Office (DPMA), Federal Ministry of Justice and Consumer Protection, Munich

Martin SEBELE (Mr.), Classification Expert, Trade Marks and Designs Department, German Patent and Trade Mark Office (DPMA), Federal Ministry of Justice and Consumer Protection, Munich

AUSTRALIE/AUSTRALIA

Lachlan FREEMANTLE (Mr.), Assistant Director, Trade Marks and Designs Group, IP Australia, Canberra

AUTRICHE/AUSTRIA

Johann WIPLINGER (Mr.), Trade Mark Examiner, Legal Department, Austrian Patent Office, Vienna

BÉLARUS/BELARUS

Larysa YERMACHONAK (Ms.), Deputy Head, Trademarks Department, National Center of Intellectual Property (NCIP), Minsk

CHINE/CHINA

YANG Jianyu (Ms.), Director, Trademark Application Division, Trademark Office, State Administration for Industry and Commerce (SAIC), Beijing

CROATIE/CROATIA

Tea MAJERSKI (Ms.), Classification Expert, Trademarks and Industrial Designs Department, State Intellectual Property Office (SIPO), Zagreb

DANEMARK/DENMARK

Louise Yde FRANK (Ms.), Principal Legal Adviser, Trademarks and Designs, Danish Patent and Trademark Office, Ministry of Industry, Business and Financial Affairs, Taastrup

Christian HELTOE (Mr.), Legal Expert, Danish Patent and Trademark Office, Ministry of Industry, Business and Financial Affairs, Taastrup

ESPAGNE/SPAIN

Lourdes VELASCO GONZÁLEZ (Sra.), Jefa, Área de Examen de Signos Distintivos Nacionales II, Departamento de Signos Distintivos, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Energía, Turismo y Agenda Digital, Madrid

ESTONIE/ESTONIA

Küllli SOODEN (Ms.), Chief Examiner, Trademark Examination Division, Trademark Department, The Estonian Patent Office, Tallinn

Heli LAANEOTS (Ms.), Senior Examiner, Trademark Examination Division, Trademark Department, The Estonian Patent Office, Tallinn

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Monique CHOINIÈRE (Ms.), Administrator, Office of the Deputy Commissioner for Trademark Classification Policy and Practice, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Alexandria

Amy KELLY (Ms.), Staff Attorney, Office of the Deputy Commissioner for Trademark Classification Policy and Practice, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Washington

Sonya STEPHENS (Ms.), Staff Attorney, Office of the Deputy Commissioner for Trademark Classification Policy and Practice, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Washington

EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE/THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA

Margarita MIRCHESKA-DESOVSKA (Ms.), Advisor, Trademark Department, State Office of Industrial Property (SOIP), Skopje

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Larisa BORODAY (Ms.), Head of Division, Trademarks Examination Division, Federal Institute of Industrial Property (FIPS), Federal Service for Intellectual Property, Patents and Trademarks (ROSPATENT), Moscow

FINLANDE/FINLAND

Olli TEERIKANGAS (Mr.), Head of Unit, Trademarks and Designs, Finnish Patent and Registration Office, Helsinki

Susanna HYVÖNEN (Ms.), Assistant Administrative Officer, Patents and Trademarks, Finnish Patent and Registration Office, Helsinki

FRANCE

Kahina BOUNIF (Mme), responsable de pôle examen des marques, Direction de la propriété industrielle, Département des marques, dessins et modèles, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie

Laure ZERAH (Mme), juriste spécialisée en examen de marques, Direction de la propriété industrielle, Département des marques, dessins et modèles, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie

HONGRIE/HUNGARY

Lilla Fanni SZAKACS (Ms.), International Trademark Examiner, International Trademark Section, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest

Daniel LAKATOS (Mr.), Trademark Examiner, National Trademark Section, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest

ISRAËL/ISRAEL

Rula COHAY (Ms.), Senior Trademark Examiner, Israel Patent Office, Ministry of Justice, Jerusalem

ITALIE/ITALY

Renata CERENZA (Ms.), Expert, Italian Patent and Trademark Office, Directorate General for the Fight against Counterfeiting (UIBM), Ministry of Economic Development, Rome

Bruna GIOIA (Ms.), Expert, Italian Patent and Trademark Office, Directorate General for the Fight against Counterfeiting (UIBM), Ministry of Economic Development, Rome

JAPON/JAPAN

Kazuyuki YAZAWA (Mr.), Director, International Trademark Classification Office, Trademark Division, Trademark and Customer Relations Department, Japan Patent Office (JPO), Ministry of Economy, Trade and Industry, Tokyo

Mariko YAMANE (Ms.), Trademark Examiner, International Trademark Classification Office, Trademark Division, Trademark and Customer Relations Department, Japan Patent Office (JPO), Ministry of Economy, Trade and Industry, Tokyo

LETTONIE/LATVIA

Inese KLIŠĀNE (Ms.), Chief Examiner, Division of Examination, Trademark and Industrial Design Department, Patent Office of the Republic of Latvia, Riga

LITUANIE/LITHUANIA

Asta DAPKĖ (Ms.), Examiner, Trademarks and Designs Division, State Patent Bureau of the Republic of Lithuania, Vilnius

Sigita KIM-TAISAN (Ms.), Examiner, Trademarks and Designs Division, State Patent Bureau of the Republic of Lithuania, Vilnius

MEXIQUE/MEXICO

Gloria Araceli OLEA HERNÁNDEZ (Sra.), Coordinadora Departamental de Examen de Marcas, Dirección Divisional de Marcas, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

NORVÈGE/NORWAY

Synnøve HEIMDAHL (Ms.), Senior Executive Officer, Design and Trademark Department, Norwegian Industrial Property Office (NIPO), Oslo

Tora Helle CHRISTIANSEN (Ms.), Adviser, Design and Trademark Department, Norwegian Industrial Property Office (NIPO), Oslo

NOUVELLE-ZÉLANDE/NEW ZEALAND

Jeanette PALLISER (Ms.), Principal Trade Mark Examiner, Intellectual Property Office of New Zealand, Ministry of Business, Innovation and Employment, Wellington

PAYS-BAS/NETHERLANDS

Willibrord NEYS (Mr.), Lawyer, Legal Affairs, Benelux Office for Intellectual Property (BOIP), The Hague

POLOGNE/POLAND

Anna SULKO (Ms.), Trademark Expert, Trademark Department, Patent Office of the Republic of Poland, Warsaw

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

KIM Tae Hyung (Mr.), Examiner, Trademark Examination Division III, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

KIM Man Ho (Mr.), Team Manager, WIPS Corporation, Seoul

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC

Jitka STREITBERG (Ms.), Patent Information Department, Industrial Property Office, Prague

ROUMANIE/ROMANIA

Mitrita HAHUE (Ms.), Head, Trademark Division, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

Liliana BADEA (Ms.), Expert, Trademark Division, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Natalie MORGAN (Ms.), Head, Trade Mark Classification and Design Law and Practice, UK Intellectual Property Office (UK IPO), Newport

Darrel HENDY (Mr.), Classification Examiner, Trade Marks and Designs Policy, UK Intellectual Property Office (UK IPO), Newport

SINGAPOUR/SINGAPORE

Ching Lee Jolie GWEE (Ms.), Trade Mark Examiner, Registry of Trade Marks, Intellectual Property Office of Singapore (IPOS), Singapore

Chi Suan KOK (Ms.), Trade Mark Examiner, Registry of Trade Marks, Intellectual Property Office of Singapore (IPOS), Singapore

SLOVAQUIE/SLOVAKIA

Stanislava KOPRDOVÁ (Ms.), Classification Expert, Trademarks and Designs Department, Industrial Property Office of the Slovak Republic, Banská Bystrica

SUÈDE/SWEDEN

Andreas ÖSTLUND (Mr.), Trademark Examiner, Design and Trademark Department, Swedish Patent and Registration Office (SPRO), Söderhamn

SUISSE/SWITZERLAND

Peter BENNINGER (M.), examinateur, Section examen des marques, Division des marques, Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), Berne

Sébastien TINGUELY (M.), juriste, Division des marques, Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), Berne

TURQUIE/TURKEY

Coşkun TUNCABOYU (Mr.), Nice Classification Expert, Trademark Division, Turkish Patent and Trademark Office, Ankara

UKRAINE

Viktoriiia GRYSHCENKO (Ms.), Chief Expert, Patent Information Department, State Enterprise “Ukrainian Intellectual Property Institute” (Ukrpatent), Ministry of Economic Development and Trade of Ukraine, Kyiv

Maryna VLASENKO (Ms.), Chief Expert, Sector of Development and Introduction of the International Classification of Goods and Services, State Enterprise “Ukrainian Intellectual Property Institute” (Ukrpatent), Ministry of Economic Development and Trade of Ukraine, Kyiv

II. ÉTATS OBSERVATEURS/OBSERVER STATES

ARABIE SAOUDITE/SAUDI ARABIA

Abdulaziz Mohammed F. ALJTHALEEN (Mr.), Legal Counsel, Department of Law, Ministry of Energy, Industry and Mineral Resources, Riyadh

Abeer AL RASHED (Ms.), Legal Adviser, Trademarks Department, Ministry of Commerce and Investment, Riyadh

INDE/INDIA

Subasani PURUSHOTHAMAN (Ms.), Senior Examiner of Trademarks, Department of Industrial Policy and Promotion, Ministry of Commerce and Industry, Chennai

THAÏLANDE/THAILAND

Suthasinee JAOVISIDTHA (Ms.), Trademark Examiner, Department of Intellectual Property (DIP), Ministry of Commerce, Nonthaburi

Sudkhet BORIBOONSRI (Mr.), Counsellor, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

III. ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES/ INTERNATIONAL INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

OFFICE BENELUX DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OBPI)/BENELUX OFFICE FOR INTELLECTUAL PROPERTY (BOIP)

Willibrord NEYS (Mr.), Lawyer, Legal Affairs, Benelux Office for Intellectual Property (BOIP), The Hague

UNION EUROPÉENNE (UE)/EUROPEAN UNION (EU)

Thom CLARK (Mr.), Senior Intellectual Property Assistant, Operations Department, European Union Intellectual Property Office (EUIPO), Alicante

Kelly-Marie BENNETT (Ms.), Legal Assistant, Legal Practice Service, European Union Intellectual Property Office (EUIPO), Alicante

IV. ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES/NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPLA)/American Intellectual Property Law Association (AIPLA)

Jessie ROBERTS (Ms.), Member, AIPLA Trademark Treaties and International Law Committee, Great Falls

Association internationale pour les marques (INTA)/International Trademark Association (INTA)

Bruno MACHADO (Mr.), Representative, Geneva

Institut de la propriété intellectuelle du Canada (IPIC)/Intellectual Property Institute of Canada (IPIC)

Kimberley BAILLIE (Ms.), Member, Trademark Agent, Gowling WLG, Ottawa

Japan Patent Attorneys Association (JPAA)

Emi AOSHIMA (Ms.), Japan Patent Attorney, Trademark Department, Yuasa and Hara, Tokyo
Sei SAITO (Mr.), Japan Patent Attorney, Trademark Department, Sei Saito Trademark and Patent Firm, Osaka

V. BUREAU/OFFICERS

Présidente/Chair:	Monique CHOINIERE (Mme/Ms.) (États-Unis d'Amérique/United States of America)
Vice-présidents/Vice-Chairs:	Chi Suan KOK (Mme/Ms.) (Singapour/Singapore) Sébastien TINGUELY (M./Mr.) (Suisse/Switzerland)
Secrétaire/Secretary:	Belkis FAVA (Mme/Ms.) (OMPI/WIPO)

VI. SECRETARIAT DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE (OMPI)/SECRETARIAT OF THE WORLD INTELLECTUAL
PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Francis GURRY (M./Mr.), directeur général/Director General

Yoshiyuki TAKAGI (M./Mr.), sous-directeur général/Assistant Director General

Kunihiko FUSHIMI (M./Mr.), directeur, Division des classifications internationales et des normes, Secteur de l'infrastructure mondiale/Director, International Classifications and Standards Division, Global Infrastructure Sector

Patrick FIÉVET (M./Mr.), chef, Section des systèmes informatiques, Division des classifications internationales et des normes, Secteur de l'infrastructure mondiale/Head, IT Systems Section, International Classifications and Standards Division, Global Infrastructure Sector

Belkis FAVA (Mme/Ms.), chef, Section des classifications pour les marques et les dessins et modèles, Division des classifications internationales et des normes, Secteur de l'infrastructure mondiale/Head, Mark and Design Classifications Section, International Classifications and Standards Division, Global Infrastructure Sector

Alison ZÜGER (Mme/Ms.), administratrice aux classifications, Section des classifications pour les marques et les dessins et modèles, Division des classifications internationales et des normes, Secteur de l'infrastructure mondiale/Classifications Officer, Mark and Design Classifications Section, International Classifications and Standards Division, Global Infrastructure Sector

[L'annexe II suit/
Annex II follows]

ANNEXE II
(voir le paragraphe 5 du présent rapport)

ORDRE DU JOUR

	<u>paragraphe</u> (annexes)
1. Ouverture de la session	2
2. Adoption de l'ordre du jour Voir le présent document.	5 (II)
3. Examen des propositions reportées de la 27 ^e session et en attente d'approbation Voir le projet CE282 , annexe 1 .	11, 12
4. Examen des propositions de modification et autres changements à apporter à la onzième édition de la classification de Nice, version 2018, concernant :	
a) diverses propositions Voir le projet CE282 , annexe 2 .	13 - 16
b) la révision des intitulés des classes Voir le projet CE282 , annexe 3 .	17, 18
c) les services de recherches Voir le projet CE282 , annexe 4 .	19, 20
d) les distributeurs Voir le projet CE282 , annexe 5 .	21, 22
e) les produits utilisés à des fins médicales ou en laboratoire Voir le projet CE282 , annexe 6 .	23, 24
5. Examen d'une proposition de modification du règlement intérieur du comité d'experts Voir le projet CE282 , annexe 7 .	25, 26 (III)
6. Rapport sur les systèmes informatiques se rapportant à la classification de Nice	27, 28
7. Prochaine session du comité d'experts	29
8. Clôture de la session	30

[L'annexe III suit]

ANNEXE III

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ D'EXPERTS DE L'UNION DE NICE

(Article 3.4) de l'Arrangement de Nice (Acte de Genève))

adopté par le comité d'experts le 10 septembre 1973
et modifié les 28 mai 1982, 10 novembre 1995, 11 octobre 2000,
9 octobre 2003, 22 novembre 2010, ~~et~~ 3 mai 2017 et 4 mai 2018

Article premier : Application des règles générales de procédure

Le règlement intérieur du Comité d'experts de l'Union de Nice (ci-après dénommé "comité d'experts") et des sous-comités et groupes de travail créés par ce dernier, consiste dans les Règles générales de procédure de l'OMPI, complétées et modifiées par les dispositions des articles 3 et 4 de l'Arrangement de Nice (Acte de Genève) et par les dispositions ci-après.

Article 2 : Représentation et dépenses des délégations et des représentants

- 1) Un délégué ne peut représenter qu'un seul État.
- 2) Les dépenses de chaque délégation ou représentant sont supportées par le gouvernement ou l'organisation qui l'a désigné.

Article 3 : Sessions

- 1) Le comité d'experts se réunit une fois par an en session ordinaire sur convocation du directeur général.
- 2) Le comité d'experts se réunit en session extraordinaire sur convocation adressée par le directeur général, à son initiative ou à la demande d'un quart des États membres du comité d'experts.
- 3) Les sous-comités et groupes de travail créés par le comité d'experts se réunissent aux dates et lieux fixés par lui ou par le directeur général en consultation avec le président du sous-comité ou groupe de travail concerné.

Article 4 : Sous-comités et groupes de travail

- 1) Lorsqu'il crée un sous-comité ou un groupe de travail, le comité d'experts fixe le mandat de cet organe et la fréquence de ses sessions.
- 2) Est membre d'un sous-comité ou groupe de travail créé par le comité d'experts tout État membre de l'Union de Nice qui a informé le comité d'experts ou le Bureau international de son désir de devenir membre de ce sous-comité ou groupe de travail.
- 3) A le statut d'observateur dans un sous-comité ou groupe de travail créé par le comité d'experts
 - (i) tout État membre de l'OMPI qui a informé par écrit le directeur général de son désir d'acquiescer ce statut dans ce sous-comité ou groupe de travail,
 - (ii) ~~la Communauté européenne~~, l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle, l'Organisation Benelux de la propriété intellectuelle, l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle, l'Union européenne et

- (iii) toute autre organisation intergouvernementale qui possède un office régional aux fins de l'enregistrement des marques ou est spécialisée dans le domaine des marques, dont un au moins des pays membres est un pays de l'Union de Nice et qui a informé par écrit le directeur général de son désir d'acquérir ce statut dans ce sous-comité ou groupe de travail, et
- (iv) toute organisation internationale non gouvernementale spécialisée dans le domaine des marques qui a informé par écrit le directeur général de son désir d'acquérir ce statut dans ce sous-comité ou groupe de travail.

Article 5 : Statut de certaines organisations intergouvernementales dans le comité d'experts

Les dispositions de l'article 3.2)b)¹ de l'Arrangement de Nice (Acte de Genève) s'appliquent aux organisations intergouvernementales suivantes :

~~Communauté européenne~~

Organisation africaine de la propriété intellectuelle

Organisation Benelux de la propriété intellectuelle

Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle

Union européenne.

Article 6 : Bureau

- 1) Le comité d'experts élit un président et deux vice-présidents pour deux années civiles.
- 2) Tout sous-comité ou groupe de travail créé par le comité d'experts élit un président et un vice-président.
- 3) Tout président ou vice-président sortant peut être immédiatement réélu à son poste.
- 4) Lorsque le président ou le président par intérim est le seul membre de la délégation de l'État membre, il peut prendre part au vote en sa qualité de délégué.
- 5) Les représentants des organisations intergouvernementales visées à l'article 5 peuvent être élus au bureau du comité d'experts ou des sous-comités ou groupes de travail créés par ce dernier.

Article 7 : Adoption des modifications et autres changements à apporter à la classification de Nice²

- 1) Le comité d'experts adopte les modifications et autres changements à apporter à la classification lors de ses sessions annuelles ordinaires. Les modifications entreront en vigueur à la fin de périodes de révision déterminées. Le comité d'experts fixe la longueur de ces périodes et la date à laquelle les modifications entreront en vigueur. Conformément à l'Article

¹ Article 3.2)b) de l'Arrangement de Nice : Le Directeur général invite les organisations intergouvernementales spécialisées dans le domaine des marques dont un au moins des pays membres est un pays de l'Union particulière à se faire représenter par des observateurs aux réunions du Comité d'experts.

² Article 3.7)b) de l'Arrangement de Nice : Par modification, il faut entendre tout transfert de produits ou de services d'une classe à une autre, ou la création de toute nouvelle classe.

- 4.1) de l'Arrangement de Nice³, cette date ne pourra pas être antérieure à six mois suivant la date d'envoi de la notification correspondante aux pays de l'Union de Nice par le Bureau international. Les autres changements, pour autant qu'ils n'entraînent pas une modification, entreront en vigueur les premiers janvier, toutefois, pas avant un délai de six mois suivant la date de leur adoption, sauf décision contraire du comité d'experts.
- 2) Le comité d'experts peut prendre certaines décisions par des moyens électroniques. Ces décisions comprennent l'adoption des rapports de ses sessions et, sans préjudice des dispositions de l'Article 7.1), l'adoption des changements à apporter à la classification qui n'entraînent pas une modification.

Article 8 : Publication du rapport

Le rapport relatif aux travaux de chaque session du comité d'experts ou un résumé établi par le Bureau international est publié ~~dans le Magazine de l'OMPI ou~~ sur le site Web de l'OMPI ~~sur l'Internet~~.

[Fin de l'annexe III et du document]

³ Article 4.1) de l'Arrangement de Nice : Les changements décidés par le Comité d'experts, de même que les recommandations du Comité d'experts, sont notifiés aux administrations compétentes des pays de l'Union particulière par le Bureau international. Les modifications entrent en vigueur six mois après la date de l'envoi de la notification. Tout autre changement entre en vigueur à la date que fixe le Comité d'experts au moment où le changement est adopté.

ANNEXES TECHNIQUES

[Les annexes techniques sont disponibles sur le forum électronique, sous le projet [CE280](https://www3.wipo.int/nef/public/nice/fr)
<https://www3.wipo.int/nef/public/nice/fr>]

[Fin des annexes techniques et du document]